

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 12 AVRIL 2018

Étaient présents : Norbert NAUDIN, Pierre GUÉGAN, Yves LOYER, Marie-Pierre GALLEN, Franck GUEGAN, Baptiste MATEL, Huguette HUEL, Régine KERVIEL, François-Xavier COULON, Thierry MAHÉO, Fabien DRAMARD, Isabelle VILLATTE, Léopold LAMBOTIN.

Absents avec pouvoir : -

Absent excusé : -

Absent : Philippe BERNERY.

Secrétaire : Léopold LAMBOTIN.

Monsieur le Maire :

- ouvre la séance à 20h37
- propose aux conseillers municipaux de désigner le secrétaire de séance : Léopold LAMBOTIN est élu à l'unanimité
- annonce la nécessité de :
 - reporter le point 2 « règlement intérieur de la salle Sarah Bernhardt » à la prochaine séance
 - ajouter en point 2 : la décision du conseil municipal sur « la cession de la venelle Rue de la Sècherie » faisant suite à la demande d'un propriétaire

Délibérations :

1. Tarifs :
 - a. Salle Sarah Bernhardt
 - b. Centre d'accueil « Willaumez » - *complément et ajustement*
 - c. Camping municipal – *complément tarifs sauzonnettes*
 - d. Cimetière – jardin du souvenir
2. Règlement intérieur salle Sarah Bernhardt
3. Centre d'accueil – contrat logiciel de gestion
4. « Z. M. E. L. » Zones de mouillages et d'équipements légers : convention de service mutualisé CCBI.
5. Diagnostic foncier agricole – convention avec C.P.I.E. « Centre Permanent d'Initiative et d'environnement ».
6. Communication sur les actes passés dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal au Maire : - Marchés publics.
7. Informations
8. Questions diverses

1 – TARIFS SALLE SARAH BERNHARDT (Délibération n° 2018-037)

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Yves LOYER qui expose au Conseil Municipal la grille tarifaire jointe en annexe concernant la location de la Salle Sarah Bernhardt.

Cette grille tarifaire a fait l'objet d'une réflexion approfondie et a été étudiée en commission de finances.

Monsieur le Maire précise que le tarif « supplément cuisine » sera appliquée lorsque celle-ci sera équipée.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et voté, approuve à l'unanimité ces tarifs.

2 - TARIFS CENTRE D'ACCUEIL « WILLAUMEZ » - COMPLEMENT ET AJUSTEMENT (Délibération n° 2018-038)

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 3 de la séance du 22 février 2018 décidant des tarifs 2018 du centre d'accueil.

Monsieur le Maire propose la suppression de la colonne tarifs mensuels et l'ajout d'un tarif de location de la salle et de la cuisine (capacité d'environ 50 personnes) : 80 €.

L'usage est réservé aux activités diurnes (réunions, formations, anniversaires, conférences ...).

Le Conseil Municipal après avoir voté (1 abstention, 12 pour) approuve à la majorité ces deux modifications.

La grille tarifaire est modifiée comme suit :

TARIFS 2018 en €
(Taxe de séjour de 0.50 € par personne majeur et par jour non comprise)

CENTRE D'ACCUEIL WILLAUMEZ

	Tarifs Nuité 2018 HT	Tarifs Nuité 2018 TTC	Tarif semaine (7 jours) 2018 HT	Tarif semaine (7 jours) 2018 TTC
Chambres 2 lits superposés + douches et WC communs	31,50	35,00	198,00	220,00
Chambre 2 lits côte côte + douche et WC privatifs	39,60	44,00	252,00	280,00
Chambre 5 lits + douches et WC privatifs	69,30	77,00	436,50	485,00
Studio 1 lit double + 2 lits simples + cuisine, douches, WC privatifs	54,90	61,00	346,50	385,00
Caution	50,00		400,00	

Tarif Groupe	de 15 à 25 p	de 26 à 35 p	plus de 35 p
% de réduction sur le séjour	5%	10%	15%
Caution	400,00		

Tarif Draps	
Couchage 1 place	7,00
Couchage 2 places	9,40

Tarif location de salle	
Salle + cuisine	80,00

3 - TARIFS CAMPING MUNICIPAL - COMPLEMENT TARIFS SAUZONNETTES (Délibération n° 2018-039)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du non renouvellement de la convention liant la commune avec le comité d'entreprise du Pole-Emploi concernant la gestion des 12 chalets surnommés « Sauzonnettes » situées sur le terrain du camping municipal.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que leur gestion revient au camping municipal. Il propose d'établir les tarifs suivants :

Période de location	Nuitée en €	Semaine en €
Moyenne saison (avril, mai, juin et septembre)	40,00	200,00
Haute saison (juillet et août)	50,00	300,00

Le Conseil Municipal après avoir délibéré approuve à l'unanimité les tarifs proposés.

4 - CIMETIERE - JARDIN DU SOUVENIR (Délibération n° 2018-040)

Monsieur le Maire informe les conseillers de la réglementation en vigueur lorsque les familles souhaitent disperser les cendres de leurs défunts au Jardin du Souvenir ; à savoir chaque défunt doit être enregistré soit sur un registre papier, soit sur un registre numérique, soit sur un monument gravé.

Monsieur le Maire propose de répondre à l'obligation de mémoire par un registre tenu en Mairie et suggère de proposer aux familles qui le souhaitent, l'inscription sur une plaque commémorative moyennant une taxe de 320 € correspondant au coût de la plaque, gravure et pose comprises.

La famille doit se rendre en Mairie préalablement pour enregistrer sur un registre obligatoire les nom, prénom, date de naissance et de décès.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré et voté (5 pour, 4 contre, 4 abstentions), approuve à la majorité la tenue d'un registre de mémoire en Mairie et la création de la taxe de 320 € pour la mise à disposition des plaques commémoratives pour les familles qui le souhaitent.

5 - VENELLE IMPASSE COST-E-KER (Délibération n° 2018-041)

Comme suite à une demande ancienne d'un riverain, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la vente ou non d'une venelle en herbe de 10 m² située dans la parcelle AC n°38.

Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal sur la volonté ou non de vendre cette venelle.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et voté (7 pour, 6 contre), décide de vendre cette venelle, à la majorité et charge Monsieur le Maire d'engager la procédure adaptée.

6 - CENTRE D'ACCUEIL – CONTRAT LOGICIEL DE GESTION (Délibération n° 2018-042)

Monsieur le Maire informe les conseillers de la nécessité de contracter un abonnement logiciel pour la gestion du centre d'accueil :

Abonnement annuel : 490,00 € HT

Durée de l'abonnement : 3 ans

Les agents utilisateurs ont suivi une formation de 2 jours à ce logiciel lors de l'installation de celui du camping municipal.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et voté (1 abstention, 12 pour), approuve à la majorité et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'abonnement en P.J., qui débutera à la mise en place du logiciel.

7 - « Z.M.E.L. » ZONES DE MOUILLAGES ET D'EQUIPEMENTS LEGERS : CONVENTION DE SERVICES MUTUALISES COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BELLE-ILE (Délibération n° 2018-043)

Monsieur le Maire donne lecture de la convention de mise à disposition de services entre la Communauté de Communes de Belle Ile en Mer et la commune de SAUZON pour l'établissement du dossier d'étude d'impact et de gestion des Zones de Mouillages et d'Equipements Légers :

Dépense globale pour les 4 communes : 41 546.25 €

La Communauté de Communes de Belle-Ile compte recevoir une subvention de la DETR de 17 738 €, il restera par conséquent à la charge des 4 communes 23 808.25 €, soit 5 952 € par commune (soit un versement de 2 976 € en 2018 et un versement de 2 976 € en 2019).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et voté à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention jointe.

8 - DIAGNOSTIC FONCIER AGRICOLE – CONVENTION AVEC LE C.P.I.E. « CENTRE PERMANENT D'INITIATIVE ET D'ENVIRONNEMENT » (Délibération n° 2018-044)

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Marie-Pierre GALLEN, adjointe aux finances, qui expose le contexte foncier et le contenu du diagnostic foncier agricole, projet à l'échelle du territoire de Belle-Ile-en-Mer piloté par le CPIE pour répondre à la demande des agriculteurs.

Ce diagnostic a pour but d'appréhender le contexte foncier difficile de l'île et a pour objectif :

- Permettre l'accompagnement des professionnels agricoles et des collectivités.
- Outiller les dynamiques et actions foncières par une connaissance fine des dimensions juridiques, sociales, agronomiques et réglementaires liées au foncier agricole bellilois.
- Evaluer le potentiel de maintien, et de développement, de l'agriculture à Belle-Ile, du point de vue du sol.
- Faciliter la recherche de l'autonomie alimentaire sur le territoire insulaire grâce à une relocalisation de la production et sa diversification.
- Sécuriser les exploitations en place.
- Faciliter l'installation de nouvelles unités agricoles.

De ce diagnostic découlera un plan d'actions.

Monsieur le Maire propose de signer une convention avec le CPIE :

- Durée : 12 mois

- Coût global : 53 750 €

Chaque commune participera à hauteur de 9 500 €.

Le Pays d'Auray participera à hauteur de 5 000 €.

Le CPIE conservera à sa charge 20 %, soit 10 750 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et voté, approuve à l'unanimité ce diagnostic foncier et la participation financière de la commune à hauteur de 9 500€ qui en découle.

9 - COMMUNICATION SUR LES ACTES PASSÉS CONFORMÉMENT A LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE (Délibération n° 2018-045)

• Communication sur les marchés publics passés depuis le 26 mars 2018

Budget	Date	Fournisseur	Objet	Montant en €	
				HT	TTC
Principal	12/03/18	ENEDIS	Suppression de branchement Rue Saint Michel	353,00	388,30

Centre d'Accueil	26/03/18	Ingénierie Le Bagousse	Tenue du carnet sanitaire de prévention de la légionellose	260,00	312,00
Port	26/03/18	Ingénierie Le Bagousse	Tenue du carnet sanitaire de prévention de la légionellose	260,00	312,00
Camping	26/03/18	Ingénierie Le Bagousse	Tenue du carnet sanitaire de prévention de la légionellose	260,00	312,00
Principal	06/03/18	Super U	Flûtes à champagne	106,60	127,92
Principal	07/03/18	Belle-Ile Boissons	Inauguration Salle Sarah Bernhardt : boisson	293,15	351,78
Principal	08/03/18	Au Coin des Producteurs	Inauguration Salle Sarah Bernhardt : plateau de charcuterie	833,33	1 000,00
Principal	08/03/18	La Crép'llienne	Inauguration Salle Sarah Bernhardt : bouchées apéritives	375,00	450,00
Centre d'Accueil	29/03/18	SARL CROZON Laurent	Cuisinières et micro-onde	911,67	1 094,00
Port	30/03/18	Météo France	Abonnement Navicap	392,00	470,40
Port	30/03/18	FOUSSIER	Clés pour le bureau du port	145,08	174,10
Principal	05/04/18	KERVARREC Motoculture	Débroussailleuse HUSQVARNA	539,25	647,10
Camping	05/04/18	LE GAL Didier	Sanitaires extérieurs : carrelage	3 144,80	3 773,76
Camping	05/04/18	MA2P	Sanitaires extérieurs : portes douches	4 592,00	5 510,40
Principal	06/04/18	ISOTISS	Salle Sarah Bernhardt : fourniture et pose écran de projection	1 864,00	2 236,80
Principal	09/04/18	SPCS	Matériel plomberie toilettes Pen-Prad	90,73	108,88
Centre d'Accueil	10/04/18	BI-WARE	Ordinateur portable	525,00	630,00

10 - ASSOCIATION COMITE DE JUMELAGE AILLON-LE-JEUNE : DEMANDE DE GRATUITE DU 8 AU 15 AVRIL 2018 – SEJOUR DES AILLONNAIS (Délibération n° 2018-046)

Monsieur le Maire rappelle la délibération suivante :

RÉF/N°2017-132 : ASSOCIATION COMITE DE JUMELAGE AILLON-LE-JEUNE : DEMANDE DE GRATUITE DU 8 AU 15 AVRIL 2018 – SEJOUR DES AILLONNAIS

Monsieur le maire donne lecture du courrier de l'association Comité de Jumelage « AILLON-LE-JEUNE – SAUZON » informant la Commune du voyage prévu du 8 au 15 avril 2018 des Aillonnais.

L'association sollicite la mise à disposition de quatre chalets.

Le Conseil Municipal, après avoir voté, émet un avis favorable à l'unanimité à la gratuité de quatre chalets.

Monsieur le Régisseur du camping informe Monsieur le Maire que le séjour des Aillonnais nécessite 3 mobil-homes supplémentaires.

Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal pour accorder la gratuité.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et voté, émet un avis favorable à cette gratuité à l'unanimité.

11 - QUESTIONS DIVERSES :

1) Recrutement d'un responsable des services techniques

Monsieur le Maire informe la Conseil Municipal qu'il auditionnera les 6 candidats retenus sur les 23 candidatures qui ont répondu à l'annonce. Il sera assisté dans la prise de décision par Madame Violaine Portugal.

2) Services techniques

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les services techniques se verront dotés d'un responsable à plein temps puis d'un saisonnier.

Rappelons que 6 personnes s'occupent de la gestion du Port durant la saison.

3) Réunion PLU

Monsieur le Maire informe qu'une réunion concernant le PLU se tiendra le mardi 24 avril 2018 avec CITTANOVA. A la suite de cette réunion, le Conseil sera invité à voter l'arrêt de la procédure.

Ce qui nous laissera 3 mois pour échanger avec l'Etat et le Pays d'Auray. Puis débutera l'enquête publique sous l'égide d'un commissaire associé.

Ensuite, le dossier sera transmis aux services de l'Etat et si tout va bien, le vote final aura lieu en fin d'année et notre PLU sera enfin adopté.

4) Règlement salle Sarah Bernhardt

Lors du prochain Conseil Municipal, le règlement définitif concernant l'utilisation de la salle Sarah Bernhardt sera définitivement adopté.

5) Structures communales

Monsieur le Maire rappelle que durant l'année 2018, la commune s'est dotée de trois structures qui contribueront à moyen termes à enrichir les finances municipales.

- La gestion en régie du Centre d'Accueil
- La gestion de la salle Sarah Bernhardt
- La location des Sauzonnettes qui reviendra intégralement au budget du Camping

6) Visite du Sous-Préfet

Monsieur le Maire informe que le 4 mai 2018, Monsieur le Sous-Préfet nous honorera de sa présence.

Des thèmes de discussion lui seront présentés :

- L'avenir de Belle-Ile
- L'avenir du port
- Le devenir de la falaise

7) Remerciements

Monsieur le Maire remercie certains élus de s'être particulièrement impliqués dans la remise en état du Centre d'Accueil.

La séance est levée à 21h53.

Le Secrétaire de séance,
Léopold LAMBOTIN

